

NOTE DE POLITIQUE SOCIALE

Adoptée par le Conseil de l'Action Sociale le 4 mars 2019

Dans le Projet de Ville 2019-2024, le Collège de la Ville de Charleroi inscrit, en 1^{ère} priorité, son engagement de faire de **Charleroi une Ville inclusive**, attentive à donner à chacun la capacité d'épanouir l'ensemble de ses capacités. Il précise que notre ville ne se relèvera pleinement que si tous les Carolos y trouvent leur place et s'y investissent.

Charleroi capitale sociale de la Wallonie, c'est aussi Charleroi capitale de la lutte contre la pauvreté et les exclusions, Charleroi ville hospitalière, ville amie des aînés, etc... Autant de défis à relever, de politiques à intensifier ou à inventer.

Le CPAS est au cœur des politiques communales pour faire reculer les inégalités, accompagner les parcours individuels et prévenir les ruptures sociales ou personnelles. Laboratoire social, par sa taille et son expertise, il a une responsabilité pour proposer, avec l'ensemble de ses partenaires, des solutions innovantes.

La politique sociale mise en place au bénéfice des citoyens implique aussi l'ensemble des acteurs actifs sur le territoire, qu'ils soient publics ou associatifs. Elle porte tant sur la santé que sur la petite enfance, les aînés, l'accès à la culture pour tous, les publics précarisés, ceux d'origine étrangère, etc...

C'est de **la cohésion de l'ensemble de toutes ces politiques et dans la coordination de l'ensemble des services proposés** via des projets comme le Plan de Cohésion Sociale ou l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi d'un Plan de Lutte contre la pauvreté à l'échelle communale, que naît et se développe une action sociale efficace au sein de laquelle les différentes mesures se renforcent mutuellement.

Le CPAS devra **innover, coordonner et concerter**, pour bâtir une politique sociale avec ceux qui la mettent en œuvre au quotidien et ceux qui en bénéficient. C'est le cas de tous les partenaires publics, les nombreuses associations, l'ensemble de notre personnel, ainsi que nos bénéficiaires. Leurs témoignages, l'expression des besoins qu'ils rencontrent sur le terrain, les pistes d'amélioration qu'ils proposent constitueront notre base de travail.

La mise en œuvre de notre politique sociale repose sur deux préalables :

- Le premier consiste à **dégager un équilibre financier durable** nécessaire à la bonne exécution de toutes nos missions. Cela passe par une optimisation des moyens disponibles en interne, mais aussi, très rapidement, par une concertation avec la Ville sur une programmation budgétaire pour la mandature qui prendra en compte l'augmentation constante du nombre de bénéficiaires, et des charges pesant sur le CPAS.

- Le second porte sur les moyens humains nécessaires à sa mise en œuvre. **Notre personnel constitue la richesse de notre institution.** Nous serons attentifs à insuffler du bien-être au travail au bénéfice de tous les agents du CPAS. Veiller à offrir des conditions de travail confortables, travailler sur le savoir-vivre et le savoir-être notamment pour diminuer l'agressivité envers nos services de 1^{ère} ligne, proposer les formations adéquates, encourager le développement de solutions informatiques, etc... constituent une priorité transversale.



Notre action se développera autour de 6 axes :

1. RAPPROCHER L'ACTION SOCIALE DU CITOYEN.

Porter son action partout sur le territoire, là où le besoin est le plus criant, est une priorité, car précarité rime souvent avec souci de mobilité. Nous allons donc :

1.1. Redéployer les services décentralisés du CPAS en veillant à assurer la meilleure couverture territoriale et en développant des synergies avec les services de la Ville et le milieu associatif.

Notre volonté est de confirmer l'utilité d'un CPAS présent dans les quartiers. La place des Espaces citoyens comme acteurs du territoire jouant un rôle d'ensemblier (mobilisation et animation de la dynamique partenariale locale) sera réaffirmée.

Au centre-ville, l'aménagement de l'Espace Zoé Drion - dans une logique de rassemblement de nos services de proximité- en espace de vie et de services constituera le projet « infrastructure » important de la mandature.

1.2. Soutenir un meilleur accès aux transports en commun ainsi que des expériences d'actions solidaires en matière de mobilité, mais aussi **amplifier l'offre de services itinérants** (culturels, sociaux, médicaux, administratifs, ...) pour donner une réponse adéquate aux besoins exprimés.

1.3. Participer à l'élaboration du nouveau **Plan de Cohésion Sociale** en concertation avec la Ville et le milieu associatif avec pour objectif de renforcer le tissu social comme outil de lutte contre les différentes inégalités.

2. ORIENTER L'ACTION SOCIALE DE FAÇON SPÉCIFIQUE SUR LES ENFANTS ET LES JEUNES EN SITUATION PRÉCAIRE, AINSI QUE SUR LES PERSONNES SANS DOMICILE FIXE.

Notre CPAS est inscrit dans la politique de lutte contre la pauvreté infantile et fait de cette problématique une priorité. Cela implique de :

2.1. Prendre en compte les « nouvelles fragilités » qui ont des conséquences directes sur les enfants (familles mono-parentales, intégration de personnes d'origine étrangère, problèmes liés à la santé mentale, ...). Les actions seront diversifiées mais axées d'une part sur la lutte contre l'isolement de ces familles et d'autre part, sur la lutte directe contre la précarité infantile.



2.2. Poursuivre le travail de la Plate-forme interne Synergie Enfance et Parentalité en faveur des familles vivant dans la précarité. Développer notamment des actions qui favorisent **le bien-être de l'enfant et des jeunes adultes dans leurs différents milieux de vie** à travers d'une part, l'accompagnement des familles avec pour objectif de soutenir et renforcer leur pouvoir d'agir et, d'autre part, l'accompagnement des professionnels au développement d'actions de qualité dans les lieux de vie des enfants et des jeunes. Une attention particulière sera également portée aux actions de lutte contre le décrochage scolaire.

2.3. Encourager la démocratisation culturelle favorisant **l'accès aux lieux touristiques et culturels.**

2.4. Amplifier l'attention au **public 18/25 ans** par une meilleure information des dispositifs existants et un accompagnement ciblé des jeunes en situation d'isolement, notamment les jeunes femmes seules enceintes ou avec enfant.

2.5. Accompagner les bénéficiaires très fragilisés dans leur recherche de logement et **soutenir la remise en logement des personnes sans domicile fixe**, notamment via les pratiques housing first. En venant en complément de ce qui existe et par un

travail en réseau, cette approche « housing first » offre depuis 2013 différentes solutions pour lutter contre le sans-abrisme et faire du logement une condition essentielle de la réinsertion sociale.



3. PRENDRE EN COMPTE LE VIEILLISSEMENT DE NOTRE POPULATION, DANS UNE POLITIQUE DES AÎNÉS INTÉGRÉE VILLE/CPAS.

Ce qui implique de :

3.1. Favoriser un **hébergement adapté**. Avec le soutien de la Wallonie, nos maisons de repos poursuivront leur modernisation, notamment en fonction des nouvelles réglementations prises par les Gouvernements wallon et fédéral. Le projet d'augmenter le nombre de lits disponibles en Maisons de repos et de soins sera également poursuivi.



3.2. Veiller, dans le même temps, à créer des places de résidences-services sociales, à développer l'accueil de jour mais aussi à moderniser le soutien à domicile grâce à des **services accessibles et flexibles** qui garantissent un lieu de vie sécurisé et adapté à la perte d'autonomie des personnes âgées.

3.3. Prendre part au développement d'une ville inclusive pour les aînés, en synergie avec les services communaux. Pour ce faire, soutenir la diversification des actions et des publics dans les maisons des aînés et consulter régulièrement le **Conseil Consultatif des Aînés** dans les matières qui les concernent.

3.4. Lutter contre **l'isolement des aînés à domicile** fera l'objet d'une réflexion particulière.

4. DIMINUER LES INÉGALITÉS EN MATIÈRE D'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ.

La santé représente l'un des droits fondamentaux de tout être humain. Pourtant, selon les résultats tirés de l'enquête sur les revenus et les conditions de vie (EU-SILC), menée en 2017 par Statbel, l'office belge de statistiques, auprès de 6.000 ménages belges,

- 43% des personnes précarisées souffrent d'une maladie ou d'un problème de santé chronique,
- 19% n'ont jamais consulté de médecin et 53 % jamais de dentiste au cours des 12 derniers mois et
- 79% des ménages en situation de privation considèrent le coût des médicaments comme une charge financière moyenne ou importante.

Pour lutter contre ce phénomène et tenter de l'endiguer, nous allons, en partenariat avec les acteurs de la santé :

4.1. Encourager la **prévention** et renforcer l'accès de tous à la santé, notamment par la **création d'une maison médicale**. Son fonctionnement au forfait assurerait au public précarisé la plus grande accessibilité aux soins de santé de 1ère ligne. Elle s'inscrirait en complémentarité de l'offre développée par les Services de Santé Mentale qui permettent aux publics une accessibilité aisée aux soins de santé mentale ambulatoire. Il y serait pratiqué des honoraires adaptés à la situation de chacun, pouvant aller jusqu'à la gratuité.

4.2. Soutenir le médibus et le relais-santé et renforcer l'accès aux soins pour les publics fragilisés.

4.3. Augmenter la capacité et la coordination des services de **santé mentale**.

4.4. Opérationnaliser et coordonner un **plan drogues** intégré pour la Ville de Charleroi. Le phénomène des drogues est en évolution constante avec l'apparition de nouvelles tendances de consommation, des nouveaux produits, des nouvelles conduites à risques. Le phénomène des drogues est multidimensionnel et concerne différents secteurs (l'aide et les soins, la justice, la réduction des risques). Ce projet réunit les opérateurs institutionnels et associatifs autour d'actions prioritaires à mener de concert pour les prochaines années et notamment **l'ouverture d'une salle de consommation à moindres risques**.

5. S'ENGAGER POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE.

S'inscrire dans l'objectif Ville zéro carbone en 2050 et Ville durable impliquera, pour le CPAS, de :

5.1. **Réduire son empreinte carbone** et assumer, en ce sens, un rôle d'exemple, c'est-à-dire, notamment : favoriser les circuits courts, veiller aux économies d'énergie dans tous nos bâtiments, diminuer la production de déchets, renforcer les clauses environnementales et sociales dans les marchés publics, développer de nouvelles solutions informatiques et orienter nos cuisines de collectivité vers une alimentation durable.

5.2. Aider, par ailleurs, les bénéficiaires à réduire leur empreinte carbone. Cela nécessite **d'amplifier l'action des tuteurs énergie** et de soutenir les campagnes de sensibilisation aux petits gestes et achats domestiques économiseurs d'énergie. Il sera également question de multiplier les suivis individualisés de ménages préca-risés.

5.3. Mener des actions de sensibilisation à une alimentation saine, amplifier le soutien aux restaurants sociaux et encourager la **reprise et la distribution d'invendus alimentaires**.

6. AMPLIFIER LE RÔLE DU CPAS COMME ACTEUR LOCAL D'INSERTION.

Le CPAS remet chaque année plus de 3000 personnes sur le chemin de l'emploi, que ce soit par le mécanisme de l'art. 60 ou 61, par un stage, une formation ou par la réinsertion sociale. Nous allons poursuivre et amplifier cette action et notamment :

6.1. Poursuivre le **développement de l'économie sociale** au bénéfice tant des stagiaires que des clients, mais aussi du développement durable. En collaboration avec la Ville, accentuer le recours aux entreprises d'économie sociale pour les marchés qui s'y prêtent.

6.2. Renforcer l'insertion en travaillant sur **l'orientation des jeunes**, le savoir-être et l'insertion sociale dans la perspective de la remise à l'emploi.



La lutte contre la précarisation de la population avec une attention particulière aux nouvelles fragilités constitue l'un des défis majeurs de notre CPAS. Le vieillissement pour lequel nous sommes amenés à adapter nos prestations afin de répondre au mieux aux attentes de nos aînés en est un autre.

Notre politique sociale sera traduite dans le **Programme Stratégique Transversal** de notre CPAS pour début octobre au plus tard. Il précisera les actions concrètes à mettre en œuvre avec l'ensemble du personnel du CPAS et avec tous nos partenaires publics et associatifs, dans le respect des valeurs définies dans notre charte : Respect, Responsabilité, Empathie, Compétence et Créativité.